L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 28 SEPTEM E.

FEUILLETON.

LES DENTS D'UN TURCO.

RÉCIT FANTASTIQUE.

PAR

PAUL DE MUSSET.

V—Suite.

Après le souper, Zobéde chanta des airs mélancoliques d'une harmonie inconnue en Europe. Safie dansa en tenant dans chaque main un poignard dont elle dirigeait malicieusement la pointe tantôt vers le jeune voyageur, tantôt sur sa poitrine. Amina, qui jouait du luth assise près de son hôte, le regardait tendrement avec ses grands yeux noirs, et lui disait tout bas d'un ton qui ressemblait au gazouillement d'un bengali :—Regards, mon cher seigneur, comme nous sommes belles. Regarde le ciel pur de notre pays et compare-le au tien. Nos lois sont douces, elles te permettent de nous aimer également toutes les trois. Reste parmi nous, le bonheur est en Orient.

Comme s'il eut réellement entendu ces paroles, le major les répétait souvent quand il se fut réveillé. — *Rester parmi nous!* cela est facile à dire. Avant de songer à rester près de vous, ô Amina, il faudrait d'abord m'y rendre. Vous demeurez bien loin, et le voyage coûte bien cher, murmurait Mr Fressermann.

Et puis il avait honte de cette parsimonie européenne que l'éducation et l'habitude opposent sans cesse à toutes ses fantaisies, et il se sentait des impatiences de courir le monde comme Gulliver ou Symbad le marin. Lorsque le brouillard ou les nuages cachaient le soleil, il se tordait le cou à regarder en l'air, et disait avec dédain :—Quel pays! quel climat! Quand donc pourrai-je m'abreuver à loisir d'air et de lumière!

S'il voyait dans la rue une jolie femme, comme c'était presque toujours une blonde, il pensait aux yeux noirs, aux longs cils, aux sourcils arqués des femmes arabes, et il s'écriait :—Amina, ô Amina! ne rencontrerai-je plus jamais le regard de tes yeux?

Le professeur de langues orientales habitait une petite maisonnette cour et jardin. Fressermann demanda la permission de dresser sur le gazon une tente de campement militaire, et quand il eut garni cette tente d'un tapis et de plusieurs coussins, il y voulut dormir pendant une chaude nuit d'été. Les autres élèves riaient de ces manies. Le maître seul les observait avec inquiétude.—Cela finira mal, disait-il. Notre ami semble hanté par quelque génie invisible. La Mignon de Goethe pleurait la patrie absente; ce jeune homme soupire après une patrie inconnue. Un de ces jours il nous quittera, et je perdrai un collaborateur excellent pour ma traduction d'Abou-Hanifah.

En effet, Mr Fressermann disparut un matin. Personne n'en chercherait à le retenir et décidé à n'écouter aucune remontrance, il laissa une lettre qu'on apporta au professeur à l'heure habituelle de la leçon. Dans cette lettre, il s'excusait de partir si brusquement sous le prétexte d'éviter le déchirement des adieux, et il promettait à son maître et à ses condisciples de revenir bientôt à Stuttgart, grâce à la puissance des nouveaux moyens de locomotion, le major roulait rapidement vers le sud. Il ne s'arrêta qu'un jour à Lyon. En descendant le long du Rhône, son cœur battit lorsqu'il aperçut pour la première fois le feuillage gris des oliviers. La vivacité de la lumière, la transparence de l'air, les eaux bleues qui dérive un monument des transports de joie. Marseille lui offrit comme un avant-goût des impressions de l'Orient. Enfin, après deux jours et demi d'une heureuse traversée, il ôta son chapeau sur le pont du bateau à vapeur en entrant dans le port d'Alger. Son premier soin fut de s'établir dans un bon hôtel, d'y choisir un appartement confortable d'un prix modéré, après quoi il acheta un habillement complet de véritable Bédouin. Quand il se vit enveloppé d'un beau burnous de cacli rayé blanc et blanchâtre, de culotte de marocquin jaune, avec le yatagan au côté, il sourit à son image pittoresque, et, comme ses dents semblaient briller d'un éclat inaccoutumé, il leur dit :—C'est pour vous que j'ai fait tout cela; soyez contentes.

Une semaine de séjour à Alger suffit à Mr Fressermann pour s'habituer aux usages communément pratiqués dans cette ville. Le matin, dormir pendant la chaleur au milieu du jour, veiller fort tard dans la nuit, manger peu et se nourrir d'une de ces gelées, ces boissons fraîches, des légumes verts, du fromage et des fruits. Peu nombreux les importations françaises et se vouant pas fréquemment avec la partie européenne de la population, il ne s'arrêtait pas dans le quartier central, où vivent une foule les cafés et divans à la mode, et s'abouchait de préférence avec les naturels du pays et les gens du peuple. Un jour qu'il était égaré dans un dédale de petites rues, le major arriva sur une place où un jongleur fort adroit faisait voler en l'air deux oranges et deux poignards. Parmi le cercle des curieux se trouvait une vieille femme qui portait à son cou un grand nombre d'amulettes et de colliers en bois de sandal. Son costume était bizarre, ses parures entassées sur des vêtements sordides, sa mine sérieuse, solennelle et grotesque tout ensemble, provoquèrent sur le visage du major un sourire involontaire que la vieille remarqua :—Ali, s'écria-t-elle, Ali! c'est toi, le reconnais à cette dent qui lui as ébréchée autrefois d'un coup de sabre. Ta mère disait tout à Wissembourg; mais moi je savais bien que tu n'étais pas mort. Soulève donc un peu ce burnous, qui ne laisse voir que le bout de ton nez. Tu es bien changé mon pauvre Ali; tes yeux ont pâli sous le ciel, des pays froids; comme ta peau est devenue blanche! Quels beaux habits! quelles armes! Tu es vêtu comme un chef. Si tu as fait fortune, c'est à moi que tu le dois. Ne l'oublie pas, ô mon fils! Ce talisman que je t'ai donné ne préserve pas seulement de la mort par le feu, il repousse l'influence de tous les mauvais esprits et procure le bonheur et les succès. J'espère que tu le portes encore. Montre-moi ta poitrine, que je sache si tu as conservé ce précieux talisman.

D'un geste du bras, le major rejeta son burnous sur l'épaule droite, puis il écarta sa chemise et découvrit l'amulette suspendue au bout de son antique ficelle.

—La voilà bien! reprit la sorcière. Je reconnais même le fil auquel je l'ai attaché. Ali, mon fils, tes compagnons sont morts en France. Tes parents se sont enfuis au-delà du désert, mais tu retrouveras quelques amis. Je te dirai où ils vivent retirés. Puisque tu es riche à présent, secours moi d'une petite pièce de monnaie d'argent.

M. Fressermann tira de sa bourse un gros sou de cinq francs qu'il déposa dans la main de la sorcière.

—Bonne femme, dit-il, je ne suis pas celui que tu crois. Cet Ali n'a-t-il pas servi dans l'armée française?

—Sans doute, répondit la vieille. Allben-Samen, fusilier au 1er régiment des tirailleurs algériens.

—Eh bien! il a été tué d'un coup de sabre à Wissembourg. Je n'ai pas le loisir de t'expliquer les graves motifs qui m'amènent dans son pays. Qu'il te suffise de savoir que je l'aime, et qu'il revit en ma personne. Je le prie d'en user avec moi comme si j'étais son frère, car il est mon ami, mon associé, quoique mort. Le grand sage Ahmed-ben-Arabedhah a écrit : "Trouve un bon ami dans le cours de ta vie, et tu auras le premier des biens." Je l'ai trouvé; c'était Ali-Ben-Samen. J'ai mis à mon collisson talisman, et le génie qui le protégeait m'a donné sa ressemblance, afin que sa famille puisse me reconnaître. Si tu sais où elle est, pondais-moi vers elle.

—Hélas! généreux seigneur, reprit la vieille, les parents d'Ali ont pris les armes dans la dernière insurrection. Il n'en reste plus qu'un seul à Alger, le vieux Ziad, petit-fils de son grand-père, cousin germain, comme disent les Français. Ziad, assisté de sa fille Fatime, exerce la profession de chercheur de serpents. Il a reçu le don du charme. A cette heure même, il travaille chez la riche seigneur Aloufatah. Si tu veux le voir en fonctions, tu n'as qu'à me suivre.

—Je veux le voir. Marche devant moi.

La sorcière partit, trottant le plus vite qu'elle pouvait et traînant sur la poussière ses babouches éculées. Au bout d'un long mur blanc, elle s'arrêta devant une porte basse surmontée d'une lucarne. Elle frappa trois fois ses mains l'une contre l'autre. La tête d'un nègre sortit par la lucarne. Après avoir échangé avec la vieille quelques mots en dialecte, le nègre descendit de sa loge et ouvrit la porte. On introduisit le major dans une salle où contait un jet d'eau. Le maître de la maison y vint au bout de quelques minutes. C'était un beau vieillard d'une haute taille. Il souhaita la bienvenue à l'étranger, le conduisit au jardin et lui offrit un tapis pour s'asseoir et une pipe en cerisier de Bosnie. L'opération à laquelle nous allons assister, dit-il, est assez curieuse, mais elle n'a rien de surnaturel. Notre charmeur se donne des airs de savant et d'inspiré pour frapper les imaginations et faire des dupes. Il ne faut croire que la moitié de tout ce que dit ce vieux coquin. Cependant, on ne peut nier qu'il ne soit fort habile dans son art. Il y a quelque part, établi dans maison, un serpent point méchant, puisqu'il se cache, et dont nous n'avons pas gagné peur; mais il rôde la nuit, boit le lait des enfants et va jusqu'à l'étable, où il tette la vache et les chèvres, de sorte que le matin les mamelles de nos petites nourrices sont vides. Nous allons voir si le vieux Ziad saura nous délivrer de cet hôte incommode.

Après les pipes on servit du café, puis le nègre vint annoncer que le charmeur était arrivé. Le seigneur Aboulfatah avait un nombreux domestique. Tout le monde était déjà réuni dans la cour, et le major lorgna quelques jeunes femmes voilées dont les formes sveltes et gracieuses, les riches ornements et les mains blanches indiquaient qu'elles faisaient partie de la famille ou du harem. Elles riaient en regardant le costume hétéroclite du charmeur. Ziad était un homme de cinquante ans, petit, cassé et maigre, usé par le climat et la fatigue. La peau de son visage avait la couleur d'une vieille casserole de cuivre mal écurée. Il ne manquait rien à la ressemblance, pas même les taches imitant le vert-de-gris. Ses longues dents et ses grands yeux phosphorescente marquaient trois lignes blanches sur ce fond sombre. Il portait des bottes à bouts retroussés, comme des patins, un large pantalon de soave et une espèce de dolman en serge noire, orné de boutons d'ivoire, fendu sur le devant et tombant plus bas que les genoux. Un turban composé de trois rouleaux de linge couvrait son crâne entièrement rasé. Il se tenait debout contre un mur, les mains sur sa poitrine, la bouche entr'ouverte et les regards fixés sur une girouette. Près de lui était une jeune fille de quinze ans, grande et mince comme un roseau, d'une beauté singulièrement touchante, l'air doux et triste, les yeux baissés. Elle s'appuyait du coude sur le mur, la joue posée sur sa main fermée, l'autre main pendante, les deux pieds joints, immobile comme une statue. Lorsqu'il vit le seigneur Aboulfatah, Ziad s'approcha de lui et baisa le bas de son burnous. Il fit la même politesse à l'étranger qui accompagnait le maître; puis il demanda qu'on ouvrit toutes les portes de la maison, afin d'y pouvoir circuler librement; ensuite il réclama le silence, disant que le moindre bruit pouvait faire manquer l'opération. Aboulfatah donna des ordres en conséquence, et commanda aux femmes, enfants et domestiques de se tenir à dix pas derrière lui, et de marcher sur la pointe du pied. Le charmeur traça sur le sable de la cour un cercle où la jeune fille vint se placer. Tous deux se mirent à parler dans un dialecte que les assistants ne comprenaient qu'à demi. Après beaucoup de grimaces, de gestes étudiés et de cris nasillards, le charmeur sonfla dans les deux oreilles de la petite fille en lui disant :—Fatime, tu entendras.

L'enfant répondit par un signe de tête. Son visage devint pâle, ses yeux se voilèrent comme si elle allait s'évanouir. Alors Ziad se mit à jouer d'un chalumeau à deux notes, prit la main de sa fille et entra dans la maison en marchant d'un pas grave et lent. Comme s'il eût quelque soupçon de l'endroit où se tenait son gibier, le charmeur alla droit à la cuisine, et s'arrêta au milieu de la pièce en diminuant et enflant tour à tour les sons du chalumeau : la jeune fille frissonna de la tête aux pieds. Ses grands yeux s'ouvrirent démesurément. Elle étendit un bras en disant :—Il est là!

Ziad marcha dans la direction qu'elle lui indiquait. Il s'approcha d'un évier, tenant son chalumeau de la main gauche. Par le trou de l'évier, on vit sortir la tête d'un serpent. Le charmeur prit le reptile par le cou et le tira de sa cachette. Au moment où l'animal ouvrit la gueule, Fatime, armée d'une petite pince qui arracha son croc, et le serpent vaincu se laissa rouler comme une corde, et enfermer dans un petit panier sans opposer de résistance. C'était une fort belle bête, à peau noire bariolée de rouge et de jaune et longue au moins d'un mètre.

—Que feras-tu de ce serpent? demanda le seigneur Aboulfatah.

—Nous l'apprivoiserons, répondit Fatime. Je lui apprendrai à danser, et nous le montrerons dans les foires.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés aux abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur l'ami son. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance sur le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur le tout. Le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles : les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des dessins délirants sont imprimés ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détériorer, dégrader ou mettre le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles demandées par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont envoyées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque cette autre que des suppléments bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou agents de nouvelles, le port sera comme suit : sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre : moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers ; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés au bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs : 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — *Le Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante :

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,

A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS" à L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits :

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norvège, Russie (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie de 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon, Doubs*);

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Havre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans.
Steamers de la mail. des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer, fin marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin ; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi ; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi ; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.
Les LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Cold Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour : il quittera "Cold Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira dit DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 8 heures, et sera de retour le soir du même jour.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Ces voyages seront réguliers à moins de marées trop basses ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
14 mai— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.
Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.
Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.
Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.
Prix $1. aller et retour.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.
Le restaurant et la buvette au prix de la ville, tenus par E. TAPANAT.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ, les MARDIS à 3 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
A. Grandpre, commis,
se rattache à Vicksburg à la ligne Parfait pour les rivières Yazoo, Talahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 41 Commune et
HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et de Texas.
W. R. BROCKETT, agent.
Insept— Au No 46 de la rue des Magazins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Port de Bussey, Harbin, Natchitoches, Alexandria, Alexandrie, Rosman, Alexandria, Montgomery, Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DUPRE,
R. SINNOTT, capitaine, C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARRIERE, 32 Commune,
BRITTON & EPPLER, 100 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 dec—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
neuf et d'un fallule tirant d'eau, capitaine E. Quatrevaux, H. Hudson, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.
28sept—1m

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
capitaine C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
TWEEDY & McFACEE No 46 de la rue du Commerce.
11 septembre

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine
T. John commis.
Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, faisant les jonctions avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 102 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déclaré que à Simmsport ou Big Bend Landing.
2 août—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bayou Sara.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. R. HODGE,
Capitaine JAS. P. MOELLY,
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et LUNDIS, le jeudi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 30 de la rue du Canal.
P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux de frêt est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service.
22jull—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Pinchemine et la Côte.
Le bateau à vapeur,
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Hamil, Chas. A. Bruslé, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 4 heures P. M. Retour : il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-ville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
BERTHA BRUNES,
Capitaine Jos. Daffarée,
N. A. Duplais et N. Galtéres commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour : il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
18 juillet—1an 30 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Reis ; commis G. F. Bartley et H. Hudson. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la côte au-dessous de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande Prairie deux fois par semaine.
Le bateau à vapeur
FAVORITE,
Capitaine C. R. FAGOT.
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le frêt.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord.
29 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis et samedis au cours jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 246 de la rue Carondelet, Bureau de la Compagnie à, M. 27, Hall.

VAPEURS
COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE,
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de Pembroke-Cadère No 58 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PÉREIRE, Dandé, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachèsnes, samedi, 16 oct.
FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $100—Seconde $75—Troisième $40—Entrepont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRANJI, Agent,
nov—4m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Suivant le service entre BREME et le NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et Brême.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous :

	De Brême,	de la Nile-Orléans.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	12 oct.	
Pannover	17 nov.	14 nov.
Frankfart	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane ; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 30
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême :
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 20
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrées par les consignées
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants, partant de New-York tous les SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, le sept., à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept., à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct., à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., à 2 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct., à 7 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct., à 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme, ont le salon, les chambres, le fumoir et les cabinets à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement des vaisseaux sont le moins le mouvement et le moins ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu jusqu'à ce jour.
PRIX—Salon, $80 et $100, on y compris le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'exposition des plans et autres renseignements s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. R. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 3 oct. à 8 h. A. M.
Passage..... $30.
Cette ligne prend du fret et émet des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ,
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progresso,
La Havane et New-York.
LIGNE des steamers de la malle de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. H. Sherwood.
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA.....Capt. S. F. Philips
Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Philips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope (District) le SAMEDI, 9 octobre, à 5 heures du soir.
Passage pour Vera Cruz..... $60. en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
22 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 92 de la rue Commune.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN MAIL STEAMSHIP COMPANY.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la Malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux